

### Synthèse de la consultation

établie au titre de l'article L 120-1-II du code de l'environnement  
dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public  
défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement

#### Objet :

Le projet d'arrêté d'autorisation environnementale a pour objet la régularisation administrative de la station de Belfort. La station d'épuration doit respecter des normes de rejets après traitement fixées par l'arrêté de régularisation administrative.

#### 1. Déroulement de la procédure

- Date de la publication de la note de présentation : 18 février 2022
- Durée minimale de la consultation : 21 jours
- Date limite de remise des avis : 11 mars 2022
- La consultation est close le 11 mars 2022 à minuit.
- Durée de mise en ligne de la synthèse des observations et des motifs de la décision : 3 mois

#### 2. Bilan de la consultation

La consultation n'a donné lieu à aucune observation du public sur le projet d'arrêté.

L'arrêté signé est conforme au projet soumis à la consultation.

#### 3. Publication de la synthèse de la consultation :

Durée minimale de mise en ligne : 3 mois.

Fait à BELFORT, le **28 JUIN 2022**

Pour le Préfet et par délégation,  
le directeur départemental des territoires

  
Benoît FABRI